



CHEVRY-COSSIGNY

MAGAZINE MUNICIPAL



*Le 8 décembre, collecte
« Les joujoux du coeur »*



*SCOT - PLU
L'aménagement du
territoire en question*



*Les vacances à
l'Espace Jeunes*



*Rencontre avec les
nouveaux chevriards*



Prévention & sécurité

N° 28 - DÉCEMBRE 2012 - JANVIER - FÉVRIER - 2013

Le marché de Chevry-Cossigny accueille un nouveau commerçant

Place du marché tous les mercredis matin



Boucher

Bœuf, agneau, veau, votre commerçant vous propose des viandes de grande qualité : blonde d'aquitaine, Charolais, Limousin, en direct de l'éleveur. Différentes spécialités sont également à découvrir.

Vous pouvez acheter sur place ou commander au 06 72 72 94 85

Vos commerçants

Retrouvez également votre fromager, votre charcutier traiteur, votre vendeur de miel ainsi que des vendeurs ambulants (vaisselle, quincaillerie, vêtements...)

Ils sont là pour vous conseiller et vous servir.



La Mamite : ABONNEZ VOUS !

Vous avez la possibilité de bénéficier d'un tarif "abonné" à 8 € au lieu de 10 €, et à 15 € au lieu de 20 €, selon les spectacles, et ce à partir de 3 spectacles.

La billetterie se situe à l'accueil de la Médiathèque.
Réservations au 01.83.85.98.19 ou espaceculturel@chevry-cossigny.com
La réservation ne sera effective qu'après paiement. Les billets sont à retirer sur place.
Ils ne sont ni repris ni échangés sauf en cas d'annulation ou de report.
La billetterie du côté salle de spectacle est ouverte 30 min avant chaque représentation.



Bienvenue à notre nouveau boulanger



La boulangerie Azoia, c'est un état d'esprit où accueil et tradition ont une place de premier choix. Spécialisé en boulangerie et viennoiserie, votre artisan-boulangier saura également vous surprendre par ses talents en pâtisserie.

La boulangerie Azoia participera au marché de Noël

Ouverture

Du mardi au samedi : 7h - 13h30 / 15h45 - 19h30
Le dimanche : 7h - 13h

Noël et Jour de l'an : ouverture de 7h à 13h et fermeture le lendemain

Boulangerie AZOIA - 25 rue Charles Pathé
Tél. : 01 60 34 61 97 - boulangerie.azoia@hotmail.fr

CHEVRY AMBULANCES

AMBULANCES - V.S.L.

24 h/24
7j/7

URGENCES
CONSULTATIONS
TRANSPORTS
PARAMÉDICALISÉS

TRANSPORTS :
SÉRIE •
ENFANTS •
PERSONNES •
À MOBILITÉ RÉDUITE

01 64 05 98 30

77173 CHEVRY-COSSIGNY

K a l f a

Mécanique de Précision

2 RUE DE BEAUVARGER
77173 CHEVRY-COSSIGNY

TÉL. : 01 64 05 20 83 - FAX : 01 64 05 30 43

SOMMAIRE

L'édito..... p. 5

Pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques nous privilégions le caractère préventif et en appelons à la responsabilité de chacun.



Dossier..... p. 16-19

Qu'il s'agisse d'incivilités ou de délinquance, la police et la municipalité se mobilisent avec une priorité : prévenir.

L'agenda p. 6-7

Beaucoup de chaleur en cette période hivernale grâce aux nombreuses animations proposées.



Enfance & scolaire..... p. 20-21

Restauration scolaire, activités péri et extrascolaires, les quotients familiaux changent au 1^{er} janvier 2013.



Environnement & Cadre de vie ... p. 8-9

Les élus du SIETOM se sont engagés dans un Programme Local de Prévention des déchets.



La jeunesse p. 22-23

Avec un taux de chômage des 15-24 ans atteignant 22,7 %, les emplois d'avenir ont pour objectifs : l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification.



Travaux & Urbanisme p.10-11

Le SCoT qui définit les grandes orientations d'aménagement de notre territoire vient d'être voté.



Retour en images p. 24-25

Noël à Chevry-Cossigny p. 26-27

Spectacles, animations avec le Père-Noël, marché de Noël, concours de dessin, retrouvez toutes les informations de ces festivités.



Les associations p. 12-13

Afin d'assurer une cohérence avec les politiques définies par la municipalité une convention est mise en place avec l'ensemble des associations.



Le culturel. p. 14-15

Découvrez les liseuses, un nouveau service proposé par la Médiathèque.



Vie locale..... p. 28-29

Les rencontres sont toujours des moments privilégiés qui reflètent parfaitement notre esprit village.



Informations pratiques p. 30



CHEVRY-COSSIGNY MAGAZINE MUNICIPAL N° 28 - DÉCEMBRE 2012 - JANVIER - FÉVRIER 2013

Edition : Mairie de Chevry-Cossigny - 29, rue Charles Pathé - 77173 Chevry-Cossigny
Tél. : 01 64 05 20 22 - Fax : 01 60 62 01 96 - courriel : mairie@chevry-cossigny.com

Directeur de la publication : Pierre Bazier

Comité de rédaction : F. Ghirardello, F. Lambert, F. Narce, A-S. Verbrugge

Conception/réalisation : Orange Sanguine - 4, rue de la Marnière - 91330 Yerres
Tél. : 01 69 49 88 10 - www.orange-sanguine.com

Crédit photos : Mairie de Chevry-Cossigny - Phovoir - Fotolia - Orange Sanguine

Impression : Desbouis Grésil Imprimeur - 91230 Montgeron - 01 69 83 44 66 -
Tous les produits spécifiés comme tels sont certifiés PEFC. 10-31-1444

Tirage : 1 700 exemplaires

Pour une démarche éco-responsable



Ton anniversaire à poney !
 Invite tes ami(e)s à monter à poney à Cossigny pour fêter ton "Anniv"
 UNE FÊTE ORIGINALE PLEINE D'ÉMOTIONS
 UN MOMENT MAGIQUE INOUBLIABLE
ANNIVERSAIRE OU CADEAU SURPRISE
 SALLE D'ACCUEIL À DISPOSITION
 MONITEURS DIPLOMÉS
CONTACTEZ-NOUS AU 01 60 62 01 26
 www.clubepona.com

M@DI'ELEC
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
 MONSIEUR MADIGNIER JEAN-LOUP
 7 rue Charles Pathé - 77173 Chevry-Cossigny
 Tél. : 01 60 34 60 57 - Fax : 01 60 34 16 89 - e-mail : madielec@wanadoo.fr

FABRICANT INSTALLATEUR DEPUIS 1975
Prix direct d'usine aux particuliers

La Centrale du Store

- Volets roulants
- Motorisation SOMFY
- Fenêtres PVC - Alu - Bois Adaptables à vos mesures
- Jalousies en PVC
- Stores bannes - Italienne
- Rentoilages

PRIX TRES COMPETITIFS CONSULTEZ-NOUS !
 Facilités de paiement - Etude et devis gratuits

1, rue Charles Pathé - 77173 Chevry-Cossigny
Tél. : 01 64 05 08 16
 www.centraledustore.fr

« En publiant un encart publicitaire, les annonceurs contribuent au financement du magazine municipal. Nous tenons donc à leur témoigner notre reconnaissance et à les remercier de leur soutien ».

Les élus de la commission communication

ALPHA T.P.
TRAVAUX PUBLICS



9-11 Rue du Coq Gaulois
 77170 Brie Comte Robert

SECTEURS D'ACTIVITÉ
 Travaux Publics
 VRD
 Eclairage Public
 Aménagement Urbain
 Lotissement

Tél.: 01 64 05 29 66
 Fax : 01 64 05 82 01
 alpha.tp@alphatp.com

RCS MELUN B 327 880 779

www.alpha-tp.fr

VERGERS DE COSSIGNY
 Production de fruits et légumes biologiques
 Magasin d'alimentation biologique :
 Epicerie, pain, produits laitiers...

biocoop

Hameau de Cossigny - Tél. : 01 64 05 57 85
 Ouvert du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

PARM

Particuliers - Commerces - Industries

- ✓ Tous travaux de peinture
- ✓ Revêtement Sol et Murs
- ✓ Parquet Flottant
- ✓ Vitrierie - Double vitrage

6, rue Charles Pathé - 77173 CHEVRY COSSIGNY
 Tel : 01.64.05.65.90 - Fax : 01.64.05.56.79
 Email : parm4@wanadoo.fr

L'ÉDITO



Agir aujourd'hui pour demain

Face aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux, les collectivités locales ont une responsabilité. Ce magazine représente un des outils dont nous disposons pour l'exercer par l'information, la sensibilisation et la prévention.

Bien vivre à Chevry-Cossigny est notre fil conducteur. Nous avons clairement affiché notre volonté de créer les synergies nécessaires à l'épanouissement de chacun au sein de la commune. Nous avons indiqué que pour y parvenir, nous mettrions principalement l'accent sur la jeunesse, la vie économique, le développement durable et la prévention.

Nous avons récemment déploré quelques incidents sur la commune : actes de vandalisme, dégradations, troubles à l'ordre public. Des incivilités aux délits, il est bien entendu nécessaire de graduer les faits. Je suis l'évolution de ces événements avec les forces de l'ordre de très près. Si les délits sont du ressort de la police et de la justice, nous entendons bien agir localement pour garantir à chacun sécurité et bien-être.

Même si le spectre est relativement large, je voudrais aborder ici la notion du comportement citoyen. Le civisme est une marque de respect de l'individu face à la collectivité. C'est une question d'éducation qui s'exerce notamment au sein de la famille et de l'école. Dans les transports, à l'école, dans la rue, de l'impolitesse à la délinquance, l'incivilité est une source de stress et de mal-être.

Attachée au principe du « vivre ensemble », l'équipe municipale privilégie la prévention à la répression et préfère la solidarité à l'individualisme. Nous travaillons notamment sur la mise en œuvre d'un plan local de prévention dans le cadre du projet éducatif. Il s'agit de lutter contre l'insécurité au travers d'actions concertées et d'intervenir le plus en amont possible.

Individualisme, défiance, agressivité, perte de repères, relâchement de l'autorité parentale, échec scolaire, banalisation de la violence, sont autant de facteurs de risque de comportements déviants.

Assurer la cohésion sociale, c'est faire que l'ensemble des personnes qui constituent une société acceptent des règles de vie. C'est aussi la capacité de cette même société à veiller sur tous ses membres en réduisant les disparités afin d'éviter la marginalisation.

Le sujet est complexe et les acteurs de la prévention et de la sécurité nombreux. Pour faire le point sur la question, la commission communication a décidé d'y consacrer le dossier.

Nous vivons une période particulièrement difficile qui a plus que jamais besoin d'une société unie. Chacun doit faire des efforts dans ses relations avec les autres. La solidarité, la tolérance et le respect mutuel sont de précieuses valeurs. Je pense qu'il est essentiel de se sentir concerné par autrui et surtout de replacer l'humain au centre de la société.

J'espère sincèrement vous retrouver à l'occasion des nombreuses festivités communales et je vous invite personnellement à partager un moment entre citoyens lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous.
Votre Maire
Pierre Bazier

>>> Nouveau maire adjoint <<<



Jacques Delmas et Jack Debray en novembre 2011 lors du démontage du premier pylône sur Chevry-Cossigny.

Pour des raisons personnelles, Jack Debray, maire adjoint chargé des travaux, du transport et des eaux, a renoncé à son mandat de maire adjoint le 10 septembre 2012. Il restera cependant conseiller municipal. Nous tenons à cette occasion à saluer l'implication et le professionnalisme de Jack Debray au regard de tous les travaux mis en œuvre ces dernières années. Il n'a eu de cesse de défendre les intérêts de la commune et nous lui en sommes très reconnaissants.

Pour lui succéder, Jacques Delmas, jusque là conseiller municipal, a été élu maire adjoint lors du conseil municipal du 27 septembre 2012.

Travaillant en étroite collaboration avec Jack Debray depuis le début de la mandature, il est parfaitement au fait de tous les dossiers. Fortement impliqué dans la vie de la commune, il est membre des commissions : «Finances fonctionnement» ; «Vie économique» ; «Vie associative» ; «NTIC» ; «Vie culturelle» ; «Environnement» et «Travaux». Cadre dans le domaine de l'énergie gaz, aujourd'hui à la retraite, son expérience et ses compétences lui permettront de mener à bien sa délégation.

L'AGENDA TRIMESTRIEL

> Les fêtes de fin d'année

Bientôt Chevry-Cossigny va revêtir ses habits de lumière et va nous plonger dans l'ambiance si singulière de Noël. Avec les festivités de l'été, ces fêtes de fin d'année font partie des moments les plus conviviaux et chaleureux. Public, acteurs, partenaires, nous jouons tous un rôle dans l'atmosphère que nous créons sur la commune. Aussi, nous espérons pouvoir compter sur chacun de vous pour y participer.

Vos rendez-vous...

de l'hiver



DICTONS

"En décembre froid, si la neige abonde, en une année féconde le laboureur a foi"

Samedi 8 décembre

« Les joujoux du coeur »
Le CMJ tiendra une permanence à la salle polyvalente de 14h à 18h. Les jouets récoltés seront remis aux associations "SOS Enfants" et "Les enfants de l'an 2000". Ces dernières se chargeront ensuite de les offrir aux enfants défavorisés.

Dimanche 9 décembre

CLOWN-MIME SHOW : Imagine-toi à 17h

Samedi 15 décembre

Goûter de Noël des aînés à 14h30

Dimanche 16 décembre

Fête d'Epona à partir de 13h30

Dimanche 16 décembre

Concert classique ACACC à 16h

Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 22 décembre 2012

Reprise des cours : lundi 7 janvier 2013

Jeudi 20 décembre

Conseil municipal à 20h30

Samedi 22 décembre

Animations de Noël

Spectacle de Noël

à la médiathèque
Noël : Une étoile à la fenêtre à 10h30
Atelier décorations de Noël à 11h30

La calèche du Père Noël

Rendez-vous place du marché à 17h

Récompense

des gagnants du concours de dessin sur le marché de Noël à 17h

Marché de Noël

Place du marché de 13h à 18h

Nuit du 31 décembre

Festival Dépayz'arts à Brie-Comte-Robert

Du 9 janvier au 12 février 2013
Soldes d'hiver

Vendredi 11 janvier

Concert des professeurs de l'école de musique de l'ACACC à 20h30

Samedi 12 janvier

Galette des rois du FC Chevry77 à 17h

Mercredi 16 janvier

Collecte des sapins par le SIETOM

Vendredi 18 janvier

Vœux du Maire

A partir de 19h

Samedi 19 janvier

Café littéraire à 14h

Samedi 26 janvier

THÉÂTRE : Beaucoup de bruit pour rien à 20h30

Jeudi 31 janvier

Conseil municipal à 20h30

Samedi 02 février

Accueil des nouveaux chevriards à 10h

Du 2 au 13 février

Exposition «L'un et l'autre»

Vendredi 16 février

Chemin jonglant à 20h30

Samedi 23 février

Réunion de quartier à 10h

Samedi 23 février

Concert «jazzn' pop» à 20h30

Premier rdv de mars

Du samedi 2 au dimanche 17 mars
Vacances d'hiver

Du samedi 2 au samedi 9 mars

Séjour ski



Pour toute information, vous pouvez contacter la mairie et consulter le site Internet www.chevry-cossigny.com

> PLU - PADD : DÉBAT PUBLIC EN CONSEIL MUNICIPAL

Le SCoT ayant été voté, nous pouvons avancer sur notre Plan Local d'Urbanisme. Vous êtes invités à assister au débat du conseil municipal sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), l'une des pièces constitutives du PLU. L'objectif du PADD est de définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire communal.

RDV jeudi 20 décembre à 20h30
Salle du Conseil au 9 rue Jean Delsol



> Réalisations

1 Travaux de voirie

Nous travaillons sur le prochain triennal de voirie principalement orienté sur la rue de la Beauderie. L'état de cette rue, sur laquelle nous sommes encore récemment intervenus pour un affaissement, nécessite d'importants travaux. Nous venons de lancer la phase de diagnostic réalisée par un bureau d'études.

2 Travaux d'assainissement

Les derniers branchements en plomb sur le réseau eau potable de la commune viennent d'être supprimés, nous mettant ainsi en conformité avec la directive européenne.

3 La fibre optique

A ce jour, 732 prises ont été déployées sur un total de 937. Il reste par conséquent 205 foyers à raccorder. Des travaux de génie civil vont permettre à 27 d'entre eux de l'être début décembre. 52 autres foyers doivent attendre qu'un accord sur des questions techniques soit trouvé entre France Télécom et Sem@for77. Pour les 126 restants, ce sera du cas par cas. En tout état de cause, conformément aux engagements du Conseil Général, tous les foyers seront raccordés en 2013.

4 Le château d'eau

Les travaux de réhabilitation du château d'eau, engagés par le syndicat des eaux de la Brie centrale, nécessitent de déplacer les antennes. Lors d'une réunion bien en amont, les trois opérateurs concernés avaient alors convenu, en accord avec l'ensemble des acteurs, d'installer provisoirement ces antennes sur un portique mobile posé sur le château d'eau. Deux jours avant la réalisation, deux opérateurs (Bouygues Telecom et SFR) se sont désolidarisés du projet et ont décidé de mettre leurs antennes sur un pylône privé. Nous ignorons s'il s'agit d'un problème de hauteur ou de puissance, mais depuis, de fréquents problèmes de réseaux sont à déplorer. La mairie n'étant pas maître d'ouvrage de ces opérations, en cas de problème sur votre réseau, vous devez vous adresser directement à votre opérateur.

5 Les espaces verts

L'automne est consacré à l'entretien avant l'hiver : ramassage des feuilles, plantation des bulbes, taille des végétaux.



> L'aménagement du territoire

Tous les documents d'urbanisme doivent être compatibles entre eux. Un permis de construire doit être conforme au PLU qui doit être conforme au SCoT qui doit être conforme au SDRIF qui doit respecter différentes dispositions. Ces documents, qui couvrent un territoire de plus en plus important, doivent prendre en compte des enjeux globaux et complexes. Si l'on ajoute les questions relatives au Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France, au Grenelle ainsi qu'à la loi sur le Grand Paris on peut mesurer les difficultés auxquelles sont confrontés les territoires pour élaborer leur documents d'urbanisme. Pour s'adapter aux évolutions, un nouveau SDRIF avait été voté par la Région en 2008. Jugé incompatible avec la loi du Grand Paris, le Conseil d'Etat l'a retoqué en octobre 2010. Le SCoT que nous avons bâti est de fait devenu non conforme. Nous avons été contraints de le revoir et d'organiser une nouvelle consultation en nous appuyant sur le SDRIF de 1994, obsolète au regard des évolutions du territoire et des enjeux. Déterminés par l'intérêt de nous doter de documents adaptés à nos problématiques, nous avançons. Le 27 novembre 2012, avec les 7 autres communes du SMEP de la Frange Ouest du Plateau de la Brie nous avons enfin pu voter le SCoT sur lequel nous travaillons depuis 2005.

Les 8 communes adhérentes au Syndicat : Brie-Comte-Robert - Chevry-Cossigny - Férolles-Attilly - Lésigny - Ozoir-la-Ferrière - Pontault-Combault - Roissy-en-Brie - Servon.

> SCoT : QUELQUES PRÉCISIONS SUR CHEVRY-COSSIGNY

Parmi les documents du SCoT, figure le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)* qui indique les grands objectifs définis dans un souci de développement durable et de solidarité.

Notre volonté politique est d'axer le développement du territoire sur une amélioration de sa situation économique (développement plus marqué de l'activité par rapport à l'habitat) tout en tenant compte au mieux du patrimoine naturel, agricole et paysager à préserver et à valoriser.

Les orientations générales du SCoT concernent les grands équilibres entre urbanisation et espaces naturels et agricoles, le logement, notamment social, les implantations commerciales, les déplacements et l'environnement.

Trois axes transversaux ont été retenus et pour chacun, nous proposons ici un éclairage pour notre commune.

Renforcer l'attractivité du territoire
Intégrer les quatre pôles relais à la dynamique de développement (Chevry-Cossigny, Férolles-Attilly, Lésigny, Servon).

Il s'agit d'une offre de proximité en matière d'habitat (logements, équipements et services) et d'accueillir de petites zones d'activités en développant de manière maîtrisée l'urbanisation afin de préserver notre caractère rural. Le projet de la ZAC s'inscrit dans ce cadre.

Prévoir des contournements et requalifications pour limiter le trafic de transit en zone urbaine. Nous avons ainsi inscrit le principe de contournement du bourg de Chevry-Cossigny.

Poursuivre notre développement économique L'installation d'entreprises artisanales et commerciales dont les activités ne génèrent pas de nuisances pour un bon fonctionne-

ment urbain est autorisée dans le tissu urbain existant, en particulier dans un souci de pérenniser les entreprises artisanales existantes. Les pôles relais devraient favoriser l'implantation d'entreprises artisanales et commerciales sur le territoire.

Organiser un développement urbain respectueux du territoire

Le potentiel global inscrit sur le territoire du SMEP est égal à 645 hectares à l'horizon 2030 (habitat et/ou activités économiques). Sur les 8 communes du territoire, seule Chevry-Cossigny n'a pas déposé de demande d'urbanisation préférentielle. Nous sommes avec Férolles-Attilly concernés par le développement modéré des bourgs, villages et hameaux qui restreint l'extension de l'urbanisation possible de l'ordre de 10 % de l'espace urbanisé communal à l'horizon 2030.

Valoriser le cadre de vie et l'environnement

Le SCoT reconnaît 4 espaces de loisirs identifiés au SDRIF de 2008 : Chevry-Cossigny, Férolles-Attilly, Pontault-Combault et Roissy-en-Brie. L'indication de ces espaces verts à créer porte sur des espaces non bâtis, voire naturels ou agricoles. Elle a pour objectif de permettre, notamment, leur préservation.

Plus d'information sur www.chevry-cossigny.com

> Le projet de SDRIF

La démarche consiste à comprendre et répondre aux enjeux du présent, tout en anticipant les futurs possibles et en dégagant les politiques adaptées au scénario choisi parmi ces futurs possibles.

Le nouveau projet de Schéma directeur régional (SDRIF) a été adopté par un vote du conseil régional le 25 octobre 2012. Il va maintenant recueillir les avis de l'État, des conseils généraux, des chambres consulaires, du Ceser et du CGEDD. Au printemps 2013, il fera l'objet d'une procédure d'enquête publique avant une nouvelle présentation, à l'automne 2013, devant le conseil régional pour son adoption définitive. Fin 2013 - début 2014, le nouveau Sdrif devra être approuvé par le gouvernement par un décret en Conseil d'État.

Donnez votre avis

En 2030, comment vivrez-vous en Île-de-France ? Logement, travail, déplacements, éducation, loisirs, culture, sport, etc., qu'attendez-vous de l'avenir ? Pour définir son projet de territoire la Région a mis en ligne un questionnaire.

Pour y participer
www.iledefrance.fr

LES ASSOCIATIONS

> Convention d'objectifs et de moyens

La construction du centre culturel a été l'occasion de penser le projet culturel dans sa globalité. Afin d'assurer une cohérence, la municipalité a décidé de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens avec l'ensemble des associations. La première convention signée concerne l'ACACC (Association Culturelle et Artistique de Chevry-Cossigny).



> L'école de musique de l'ACACC

Dimanche 16 décembre - 16h
Concert Classique



Vous êtes conviés au concert classique spécialement préparé par l'école de musique dans l'esprit de Noël. Il s'agit d'un goûter concert avec vente de boissons chaudes et froides et petits gateaux.

Entrée libre

Vendredi 11 janvier - 20h30
Concert des professeurs



Vous leur avez fait un triomphe le 9 mars à l'occasion de leur grand retour sur scène et bien, ils en redemandent ! Les professeurs de l'École de Musique vous concoctent un concert avec un mélange de musique classique et actuelle.

Entrée adulte 10€ et jusqu'à 18 ans 5€

Samedi 23 février - 20h30
Concert JAZZ'N POP



Lorsque des ateliers musicaux de différentes villes se retrouvent, ça donne un concert qui déménage dans une ambiance très conviviale. Comme à l'accoutumée, le public pourra se restaurer avec des crêpes et du cidre.

Entrée libre

Ces trois concerts se dérouleront dans la salle de spectacle de la Marmite - Contact : 06 10 42 16 45

> Viet Vo Dao

Les 17 et 18 novembre avait lieu la coupe Quan Tam Interclub 77 organisée pour la première fois à Chevry-Cossigny. 19 compétiteurs chevriards étaient en lice et ont décroché 34 médailles (11 en or, 18 en argent et 5 en bronze). Ces résultats sont très encourageants pour la suite des événements. En effet l'objectif de ce circuit 77 est de donner les meilleures conditions aux athlètes (de 17 ans et plus) et de les préparer à une sélection en équipe de France pour les championnats du monde à Paris au mois de juillet. Prochain rendez-vous les 8 et 9 décembre La coupe de France à Saint Estephe près d'Angoulême.

<http://www.vovinam-quantom-chevry-cossigny.com>



Retrouvez toutes les informations sur le nouveau site Internet du Club

> Judo



Le 20 octobre avaient lieu les Championnats de France 2^e Division Seniors. La satisfaction de la journée viendra de Walter AZOULA qui en -81 kg termine à la 3^e place de la catégorie après une magnifique journée. En effet, à l'issue de 6 combats dont 5 remportés avant le terme et par ippon, Walter ne s'incline qu'en 1/2 finale sur le futur vainqueur après un très bon combat.

Walter remonte ainsi en 1^{ère} Division et rejoint son partenaire de club Loïc BRUZIAUX. Ils représenteront donc tous deux les couleurs de l'ECGP à Montpellier lors des prochains Championnats de France 1^{ère} Division !

Bonne chance à eux !!!

> Tennis de table



La qualité de nos stages rencontre une certaine notoriété. En effet, le dernier stage de Toussaint a été suivi par de nombreux Chevriards licenciés ou non mais aussi par des participants venant de Savigny, Rubelles, etc. Par ailleurs, Romain LECOMTE, un de nos juniors a réussi sa formation d'entraîneur départemental. Félicitations.

La saison avance, mais vous pouvez toujours nous rejoindre et suivre nos cours du mercredi et du vendredi.

Prochain stage du lundi 4 mars au vendredi 8 mars

Renseignements au 06 84 71 10 13 - <http://apchevriards.free.fr>

> Association « Autrement » « Café littéraire » ... un moment convivial de partage autour de nos lectures

En partenariat avec la Médiathèque de Chevry-Cossigny qui nous ouvre ses portes et nous aide dans nos recherches, nous proposons un temps événementiel consacré à une présentation de livres sur des thèmes choisis. Ces rencontres nous permettront de discuter, de partager des expériences de

lecture, de faire aimer mais aussi de découvrir de nouveaux écrits, illustrés ou non, à travers le regard de chacun des participants.

Il s'agit en effet d'un moment privilégié où tout le monde a sa place pour intervenir dans cet échange. Nous espérons que ce café littéraire fera de nombreux adeptes.

Informations pratiques

Lieu : Médiathèque de Chevry Cossigny avec l'aide de Stéphanie Combrissot, responsable de la médiathèque

Dates et horaires : les samedis de 14h à 16h

Thèmes retenus à ce jour :

- 19 janvier *Un peintre, son œuvre, une époque*
- 23 mars *Polar et Roman Policier*
- 18 mai *La nouvelle, une forme d'écriture*

Au plaisir de vous rencontrer sur cet espace/temps livresque.

Pour l'Association Autrement : Mireille Milza

L'association Autrement est une association de membres bénévoles de tout âge inscrite dans une dynamique d'échange de savoirs très variés dont vous pouvez découvrir les actions en consultant le blog de l'association : asso.autrement.over-blog.com



> Les festivités

Le FC Chevry 77 propose sa traditionnelle galette des rois

Samedi 12 janvier 2013 à partir de 17h

Au complexe multisports de Chevry-Cossigny

Nous vous attendons nombreux pour fêter cette nouvelle année autour d'une bonne part de galette.

Renseignements : www.fcchevry77.fr - fcchevry77@orange.fr



LES "RDV" D'EPONA

Dimanche 16 décembre dès 13h30 à Cossigny
Fête de Noël

Carrousel/jeux à poneys/démonstrations/baptêmes gratuits

Samedi 22 décembre à 17h

Place du marché à Chevry (marché de Noël)

Balade en calèche avec le père Noël !

Pour tous et gratuit - www.clubepona.com



L'Association Culturelle et Artistique de Chevry-Cossigny vous propose un

ATELIER SCRAPBOOKING

Tous les mardis entre 20h et 22h
A l'espace culturel « La Marmite »

Le scrapbooking est l'art de mettre en scène des photographies et de faire d'un simple et banal album photos, une œuvre d'art !

Contactez rapidement Vanessa au 06 61 06 68 89 dsvany@free.fr

YOU&ME



> Nouveauté : les liseuses numériques

Les cheviards peuvent à présent se former à l'utilisation de liseuses et se familiariser à la lecture de livres numériques grâce aux liseuses numériques mises à leur disposition à la Médiathèque. Une convention a été signée entre la commune et le département de Seine-et-Marne pour le prêt de deux liseuses.



> LA CULTURE AU BOUT DES DOIGTS

medialib77 Apprendre le chinois, maîtriser Word, lire un livre, écouter de la musique en ligne sans publicité ou encore regarder un film légalement... c'est désormais possible en quelques clics avec Medialib77 !

De quoi s'agit-il exactement ?

La Médiathèque départementale propose aux seine-et-marnais des ressources numériques en complément des documents présents dans les bibliothèques. Pour bénéficier de cette offre légale et gratuite, il suffit d'être inscrit à la Médiathèque. Les ressources numériques sont disponibles du domicile ou de tout lieu proposant un accès Internet.



De la musique en ligne avec MusicMe

Avec MusicMe, vous pouvez écouter de la musique en streaming en illimité et sans publicité. MusicMe est un service de musique en ligne légal puisant dans les catalogues des majors et de 760 labels. L'offre concerne tous les genres musicaux : rock, variété, blues, musique classique, jazz, de la tradition à la musique enfantine. L'espace personnalisé «Ma musique» vous permet de créer votre univers musical avec la mise en avant de vos coups de cœur et sélections classés en mots clés (tags). Vous avez également accès, depuis l'onglet «Radios», aux playlists constituées par la Médiathèque départementale. Alors laissez-vous «bercer» par les sélections des discothécaires seine-et-marnais !



De la vidéo à la demande avec Artevod-Universciné

Ah, pouvoir regarder un film gratuitement et légalement... Profitez du catalogue d'Arte (documentaires, fictions, magazines et spectacles) et de celui d'Univers ciné, groupement de producteurs français indépendants. Plus de 2000 films sont disponibles à ce jour. Courts et longs métrages, fictions et documentaires, enfants et adultes trouveront de quoi satisfaire leur regard curieux. La plateforme numérique permet aussi de déposer des commentaires, d'échanger avec d'autres internautes et d'accéder à des contenus éditoriaux, des critiques, des entretiens, des programmations thématiques, etc.



Des ebooks (livres électroniques et audio) avec Numilog

Fini les valises qui pèsent une tonne pour partir en vacances ! Fini les crampes aux bras ! Désormais, ils pèsent une plume et il suffit d'une caresse pour qu'une page se tourne... La Médiathèque départementale s'associe à la librairie en ligne, Numilog, pour faire profiter adultes et enfants inscrits dans une bibliothèque publique en Seine-et-Marne, de nombreux titres (331) parus en 2011 sous forme numérique dans des domaines très divers : littérature, poésie, vie pratique, autoformation, langues, loisirs et savoirs en tous genres, allant des sciences et techniques, aux sciences humaines et à l'Art. Le catalogue de Numilog est en accès libre.

Pour télécharger et lire en ligne les ebooks, il suffit de s'identifier en ligne.



De l'autoformation avec Learnorama

Vous souhaitez apprendre l'italien ou le chinois, ou encore perfectionner votre anglais pour le travail ou pour les vacances ? Vous rencontrez des difficultés à maîtriser les logiciels de bureautique ? Vous avez besoin d'une remise à niveau en mathématiques et français ? Vous souhaitez que votre enfant apprenne, révise ou s'évalue ? Cette offre est faite pour vous !

Toutes ces offres sont accessibles sur le site de la médiathèque départementale. <http://mediatheque77.fr/medialib77>

L'accès à ces services nécessitent une inscription en ligne.

Le mieux, c'est de tester !

Venez essayer les « liseuses » à la médiathèque, c'est gratuit, simple et pratique.

Espace culturel « La Marmite » 9 rue Jean Delsol - 77173 Chevry-Cossigny - courriel : espaceculturel@chevry-cossigny.com

INFORMATION ET BILLETTERIE au 01 83 85 98 19 et sur le site internet : www.chevry-cossigny.com (vie locale - vie culturelle)

> Ça bouillonne à La Marmite !



Dimanche 9 décembre à 17h - Imagine-toi || Clown-mime show - **Plus de précision en dernière page**

Un spectacle universel qui s'adresse à ce que l'humanité a de plus beau, de plus rare, de plus cher : notre enfance qu'il nous fait retrouver avec émerveillement.

Samedi 22 décembre à 10h30 et 11h30 - Noël : Une étoile à la fenêtre || Conte / Atelier décorations de Noël
Après un moment de conte douillet, les animateurs de la commune vous proposeront de confectionner des objets de décoration de Noël à offrir ou à mettre sur le sapin.

Samedi 26 janvier à 20h30 - Beaucoup de bruit pour rien || Théâtre **Plus de précision en dernière page**
Écrite en 1598, Beaucoup de bruit pour rien s'insère dans le carnet de ces comédies légères qui ont fait les délices du public élisabéthain. Il y est fait ici le portrait d'une société enjouée, égoïste et superficielle, à l'intérieur de laquelle souffle un revigorant vent d'insouciance et de légèreté.

Du 2 au 13 février - Exposition l'un et l'autre : Annonciations || Peinture et photographie.

Les mercredis et samedis : 10h/12h30 14h/18h. Les lundis, mardis, jeudis, vendredis et dimanches : 15h/18h - Le 2 : vernissage à 19h - Le 09 : rencontre / conférence avec les artistes à 14h.

Série d'expositions qui rassemble un artiste local qui vit et travaille à Chevry-Cossigny et choisit d'inviter un artiste autre, différent, complémentaire ou en opposition à lui.



Samedi 16 février à 20h30 - Chemin jonglant || Jonglerie musicale

Vincent DE LAVENÈRE, pionnier de la jonglerie musicale en France, nous invite à une ascension jonglée, parsemée de subtils échos entre versant béarnais et versant laotien. Cet échange entre deux cultures au travers d'une jonglerie qui s'écoute autant qu'elle se regarde, nous accompagnera vers un cheminement intérieur.

> RÉVEILLONNEZ AVEC DÉPAYZ'ARTS



KEYFRAMES, une installation plastique du collectif Laps, animera le réveillon de la Saint-Sylvestre.

Le 31 décembre, vous êtes invités à passer la nuit de la Saint-Sylvestre avec les artistes du festival Dépayz'arts.

Rendez-vous en soirée en centre-ville de Brie-Comte-Robert.

Dépayz'arts

La Nuit du premier jour

Le 31 décembre de 22 h à 3 h du matin

Animations artistiques – Gratuit

Programme complet du 27 au 31 décembre sur facebook.com/depayzarts
Réservations à partir du 3 décembre
au 0810 811 877 (prix d'un appel local) et sur www.depazarts.fr

la Nuit du premier jour investira le centre-ville de Brie-Comte-Robert, le 31 décembre au soir. Rendez-vous à partir de 22 heures pour une soirée de réveillon conviviale, originale et familiale, animée par des artistes venus de tous horizons.

Parmi les attractions installées dans le jardin des Bienfaites, au cœur de la cité médiévale, la Grande Roue Tingalya, avec ses paniers pour les enfants, et des minicavallets construits à partir d'objets étonnants seront l'occasion de s'amuser en famille. La tente Luna Park redonnera le sourire à ses visiteurs, tandis que sera ouvert un espace ludique et sonore pour petits et grands, constitué de centaines de casseroles. Vous pourrez aussi découvrir des jeux traditionnels du monde avec l'association Wellouëj.

La place du marché, de son côté, abritera une installation plastique nocturne, inti-

tulée KAYFRAMES (en photo) du collectif Laps, conçue à partir de la décomposition du mouvement sur ordinateur. Une soixantaine de grands personnages lumineux s'animeront pour raconter l'histoire d'un chef d'orchestre en prise avec des groupes de musiciens. Le public pourra aussi jouer sa propre partition sur un piano électrique dont les notes actionneront les personnages lumineux.

D'autres lieux attendront les visiteurs : l'église Saint-Étienne, la place Gauthier, la salle Potomak, le château médiéval. Vous pourrez y découvrir des arbres peuplés d'artistes souffleurs, des sculptures de cire, une projection lumineuse en 3D sur façade, écouter des musiques actuelles, des fanfares, vous baigner dans des hot pots ou encore vous restaurer...



> Prévention & sécurité

La « sécurité », est un droit fondamental.

Des incivilités aux délits caractérisés, une distinction doit être faite tant au niveau des actions à engager qu'au niveau des autorités compétentes.

Conformément à l'article L. 2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de sa commune.

Bien qu'il soit doté de pouvoirs de police, le maire n'est juridiquement pas en charge de la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de sa commune. Celle-ci relève de l'État, au travers de la police et gendarmerie nationales et de la Justice.

Sur Chevry-Cossigny, comme toutes les communes, nous faisons face à des problèmes de différentes natures et de gravités variables.

Les troubles à l'ordre public perturbent le quotidien des citoyens et conduisent parfois au sentiment d'insécurité. Considérant la violence et les dérives comme étant le produit de nombreux facteurs, la municipalité a décidé d'intervenir à la source en favorisant la prévention à la répression dans la mesure du possible et du souhaitable.

L'idée est de partir des processus qui

conduisent à la déviance pour mieux les combattre. Notre volonté est d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre ces phénomènes. Nous avons pour cela mis en place un plan local de prévention en direction des jeunes. Ce dispositif vient compléter toutes les actions déjà mises en œuvre en matière de soutien, d'éducation, d'animation ou encore de structure.

Le but est d'encourager les mécanismes par lesquels l'individu devient partie prenante. Il s'agit d'intégrer l'épanouissement personnel et collectif, de développer la citoyenneté, de former à la vie en société et de prévenir les risques.

Toutefois, lorsque la prévention ne suffit pas ou plus, lorsque nous passons de déviance à délinquance, il faut s'appuyer sur la police et la justice pour une répression juste et proportionnée.

La sécurité est un thème sociétal majeur. L'enjeu est de préserver la cohésion sociale qui repose sur une responsabilité collective et individuelle. Il nous faut donc agir ensemble.

> Plan local de prévention

Ce plan de prévention a été élaboré en concertation et en fonction des objectifs fixés par le projet éducatif mais aussi sur la base des faits constatés sur la commune.



Le constat

La commune de Chevry-Cossigny déplore depuis quelque temps un certain nombre d'actes d'incivilité (*Tags et dégradations d'équipements publics et privés*) ainsi que des nuisances sonores et visuelles.

Ces phénomènes essentiellement nocturnes portent atteinte à la tranquillité publique. Nous distinguons deux types de faits impliquant deux groupes d'âges différents :

- ❖ *Les faits pouvant être traités directement au niveau communal et les faits délictueux relevant de la police et/ou de la justice*
- ❖ *Les faits émanant des jeunes mineurs ou des jeunes majeurs*

L'objectif du plan de prévention

L'objectif de ce dispositif est de tisser des liens entre les agents du service jeunesse et les jeunes (notamment ceux ne fréquentant pas nos structures) afin de prévenir et limiter les dérives.

Les moyens et outils à disposition

Pour tenter de prévenir et résoudre les incivilités causées par certains jeunes, il convient d'adapter les moyens et les méthodes de travail au public visé. Nous pouvons d'ores et déjà nous appuyer sur l'existant : Espace jeunes, Espace Culturel, activités jeunesse, associations. Le service jeunesse développe par ailleurs des outils et supports pour favoriser l'implication des jeunes (notamment ceux en errance) dans des projets collectifs.

Un Comité/Conseil local de la jeunesse

Aujourd'hui, un jeune âgé de 10 à 14 ans peut aisément s'impliquer dans des projets communaux par le biais du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Au-delà de ces âges, les jeunes Chevriards ne disposent pas d'une entité bien identifiée leur permettant de porter ou de s'impliquer dans des projets. Il est donc proposé de créer une structure de concertation, d'échange et de discussion entre les élus et les jeunes âgés de plus de 14 ans sur tous les sujets.

L'idée étant de récolter leurs interrogations sur la vie dans la ville, d'organiser des rencontres thématiques avec les élus (travaux, urbanisme, logement, projets professionnels, etc.) et selon les sujets, de faire intervenir des experts extérieurs.

Des projets valorisant la créativité des jeunes

La démarche éducative et pédagogique proposée vise à mettre en exergue les vocations artistiques des jeunes.

A titre d'exemple, il pourra être organisé des ateliers de Graph pour tenter de réduire la prolifération des tags dans la ville.



Fresque murale réalisée par les jeunes sur le mur de tennis.

Autre exemple, pour lutter contre les nuisances sonores parfois causées par le regroupement de certains jeunes aux abords de l'Espace culturel, des activités de Musique Assistée par Ordinateur pourront leur être proposées à la Marmite, un lieu parfaitement insonorisé.

Avertissement ou sanction

Lorsqu'un mineur commet un acte pouvant être traité au niveau communal, il sera reçu avec ses parents par M. le Maire, pour un avertissement ou une sanction pouvant aller jusqu'aux remboursements liés aux préjudices. La procédure pourra être réglée à l'amiable ou par voie judiciaire. Pour les jeunes majeurs, la procédure sera identique sans nécessairement solliciter la présence des parents.



L'équipe

La prévention est un domaine sensible qui obéit à des méthodes particulières et suppose des campagnes de prévention et des actions de terrain concrètes. Pour ce faire, nous allons redéployer les missions du service jeunesse vers des actions de médiation et de prévention.

Il s'agira notamment d'aller au contact des jeunes dans les lieux de vie et à des horaires décalés (parc omnisports, proximité des groupes scolaires, espace culturel, rues, etc.).

L'évaluation du dispositif

Afin d'évaluer la portée des actions et d'y apporter d'éventuels ajustements, nous prévoyons un suivi régulier dans le but de repérer les difficultés et mesurer les résultats.

> La tranquillité publique

La sécurité en France est du ressort de l'Etat. La police nationale est chargée de veiller à l'exécution des lois, d'assurer la protection des personnes et des biens, de prévenir les troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique ainsi que la délinquance. Dans le cadre de ses missions, le commissariat de Moissy-Cramayel a mis en place différentes mesures.

Permanence d'accueil du public

CHAQUE MARDI SOIR DE 17H À 19H

Le commissariat de Moissy-Cramayel a mis en place cette permanence qui permet un accès direct aux responsables policiers locaux, sous la forme d'entretiens avec le Commissaire central, chef de circonscription, le commissaire central adjoint et les officiers chefs d'unité. Tout citoyen peut y évoquer une difficulté, obtenir une réponse à une question particulière ou solliciter un conseil juridique. Cette permanence est accessible avec ou sans rendez-vous.



Commissariat de Moissy-Cramayel
892 av. Jean Jaurès - 77550 Moissy-Cramayel
Tél : 01 64 13 50 00 - « **Police secours** » : 17
Ouvert 24h/24, 7jours/7
Lignes : RE Moissy, 51, arrêt Centre de Secours

«Tranquillité vacances»

Lorsque vous partez au moment des vacances scolaires, les policiers peuvent assurer des passages réguliers afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion à votre domicile.

Pour en bénéficier, il suffit de remplir le formulaire de demande disponible en mairie.



Troubles à la tranquillité publique, que faire ?

Tapage, véhicules bruyants, manifestation sur la voie publique... si la loi pose des règles, certains problèmes peuvent se résoudre par le dialogue avant d'avoir recours aux procédures. Le Maire et le commissariat sont à votre disposition pour en parler.

Rappel de la loi

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité". Article R. 1334-31 du code de la santé publique.

L'article R. 623-2 du code pénal institue une amende de 3^e classe (450 € au plus) pour réprimer « les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ». L'auteur de tapage nocturne peut également être condamné au versement de dommages et intérêts.

L'Arrêté n°00 DDASS 18 SE de la préfecture de Seine-et-Marne stipule l'ensemble des obligations et des sanctions encourues en la matière.

Ce document est disponible en mairie et sur Internet.

Le vandalisme

Le vandalisme est une atteinte "gratuite" aux biens privés ou publics, dont la gravité de la sanction dépend beaucoup des circonstances. Le vandalisme consiste à détruire, dégrader, détériorer volontairement le bien d'autrui, pour son seul plaisir.

Sont ainsi des actes de vandalisme :

- les tags, les graffitis et autres inscriptions non autorisées sur une façade ou un véhicule,
- destructions d'abris bus,
- détériorations d'ouvrages publics,
- bris de vitrines sans vol,
- virus informatiques des hackers.

Peine encourue par le vandale

L'acte de vandalisme est passible d'une amende de 3 750 € d'amende et d'un travail d'intérêt général, s'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers. S'ils sont considérés comme importants, la peine peut aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

Les peines sont aggravées si la dégradation

- correspond à une tentative d'intimidation ou à une agression personnelle,
- vise un bien public ou un bien d'une valeur patrimoniale particulière (*musée, monument historique, chantier de fouilles, etc.*)
- est commise à plusieurs,
- présente un danger pour les personnes (*mobilier urbain devenu instable, signalisations abîmées, etc.*).



Les peines prononcées sont adaptées aux circonstances, à la personnalité et à l'âge de l'auteur. La tentative de vandalisme est punie des mêmes peines.

Recours de la victime

La victime d'un acte de vandalisme doit porter plainte pour que l'auteur soit puni et demander la réparation de son préjudice. Le préjudice matériel est équivalent au montant de la valeur du bien détruit ou de la réparation effectuée pour le remettre en état (*il convient donc de conserver les factures, rapports d'expertise*). Si les objets détruits avaient une valeur affective, le préjudice moral subi peut être indemnisé. Le remboursement des frais engagés pour le procès peut également être demandé.

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

Selon le ministère de l'intérieur, les personnes âgées alors qu'elles ne représentent que 20% de la population, sont victimes des deux tiers (66%) des vols avec ruse et de près d'un tiers (29%) des cambriolages d'habitations principales ou secondaires.



Se prémunir contre le vol

En cette période de fin d'année vous risquez d'être confronté à des démarcheurs abusifs. Pour votre sécurité, voici quelques bons réflexes à adopter comme par exemple : ne pas laisser entrer d'inconnu.

- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.
- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez- lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer. Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (*figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures*) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.



- Si vous faites entrer une personne, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clair. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

«Tranquillité seniors»

Il s'agit d'assurer une protection au plus près des seniors, d'établir des contacts, d'organiser des patrouilles des forces de l'ordre lorsque des circonstances particulières le justifient et de systématiser la prise de plainte au domicile ou faciliter leur déplacement en cas de problème.

Pour en bénéficier, il vous suffit de vous inscrire à la Mairie. Cette inscription est totalement gratuite.

Se protéger des cambriolages

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ;
- Installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...);
- Changez les serrures lorsque vous emménagez ou si vous perdez vos clés.



EN CAS DE CAMBRIOLAGE : Ne touchez à rien ! De chez un voisin, prévenez immédiatement par téléphone la police (le 17). Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...). Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés et déclarez le vol à votre assureur.

Attention aux publicités

mises dans les boîtes aux lettres aux couleurs Bleu-Blanc-Rouge, comportant des numéros institutionnels et imitant des documents officiels, il s'agit bien souvent de plateformes téléphoniques avec un fort risque d'arnaque.

ENFANCE & SCOLAIRE

> Inscriptions scolaires, n'attendez pas

Le maintien ou la fermeture de classe, est décidé au printemps par l'inspection académique au regard du nombre d'enfants inscrits. Pour ne pas nous retrouver dans la situation de la rentrée 2012, merci aux parents d'inscrire leurs enfants :

- Dès février pour la 1^{er} année de maternelle
- Dès avril pour les CP



> Une semaine dans l'univers du goût

Les animateurs de la pause méridienne élémentaire ont mis en place différents ateliers sur le thème du goût pour sensibiliser les enfants à la diversité et à la qualité de leur alimentation et éveiller leurs papilles.



Les ateliers

- Réalisation d'un reportage sur la ferme bio de Cossigny avec l'intervention de M. Frintz (découverte de la culture bio...)
- Intervention de la ferme de Passy pour répondre aux questions des enfants
- Conception de deux courts métrages sur la nutrition et le commerce équitable
- Organisation de jeux autour du goût
- Création d'une fresque géante
- Exposition sur 5 thèmes : les produits laitiers, fruits et légumes de saison ; le gâchis alimentaire, provenance des aliments, « la mal bouffe »

> Les vacances à l'île aux loisirs

Cette année, l'île aux loisirs travaille sur le thème des 4 éléments. S'agissant du feu, les enfants ont été créatifs lors des activités manuelles proposées. Ils ont également été très attentifs concernant la prévention des risques que l'équipe d'animation a pu transmettre.



La visite de la caserne des Pompiers de Brie-Comte-Robert s'est très bien déroulée. Le contact avec les sapeurs pompiers présents s'est très vite effectué. Les plus grands ont obtenu des réponses à leurs questions et ainsi pu remplir leurs carnets de « journaliste de la caserne ». Les plus petits ont pu admirer les démonstrations faites par l'équipe de secouriste et s'essayer à l'apprentissage de la lance à incendie.



L'île aux loisirs sera fermée les lundis 24 et 31 décembre 2012. Pour le reste de la période elle sera ouverte selon le nombre d'enfants inscrits.

L'année se poursuit sur le thème de l'eau sous tous ses états et aura pour sujet « L'île aux Loisirs brise la glace ». Des activités et sorties seront organisées en rapport avec ce thème ainsi que celui des fêtes de Noël.

L'île aux loisirs accueille des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et vacances scolaires de 7h45 à 18h45.

Les enfants peuvent être inscrits en demi-journée avec ou sans repas.

Contacts : Clémentine KATHREIN (directrice) ou Yohann VALENTI (directeur adjoint) au 01 64 05 36 79 ou 06 84 77 76 92

> Changement de quotients familiaux applicable au 1er janvier 2013



Tarifs du restaurant scolaire

Les tarifs du restaurant scolaire n'ont pas été revus depuis un certain nombre d'années. Le conseil municipal a donc convenu de revoir la grille de quotients familiaux

Tranches de revenus mensuels nets*	Restaurant scolaire en €		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A de 0 à 1 067,14 €	2,25	2,03	1,80
B de 1067,15 à 2100 €	2,50	2,25	2,00
C de 2101 à 3100 €	3,00	2,70	2,40
D de 3101 à 4100 €	3,50	3,15	2,80
E de 4101 à 5100 €	4,00	3,60	3,20
F de 5101 à 6100 €	5,00	4,50	4,00
G à partir de 6101 €	6,00	5,40	4,80

IL A ÉTÉ DÉCIDÉ D'APPLIQUER :

1. une majoration de 50% sur les tarifs pour les inscriptions hors délais ou les absences d'inscriptions ;
2. une remise de 40% sur le tarif du repas au restaurant scolaire pour les enfants soumis à un Projet d'Accueil Individualisé ;
3. un tarif unique de 4,00 euros pour un repas au restaurant scolaire pour les enseignants et le personnel communal,



Tarifs des activités péri et extrascolaires

Aujourd'hui, les tarifs appliqués aux activités périscolaires sont basés sur des montants fixes, à l'exception de l'accueil de loisirs. Afin de rendre les tarifs des prestations communales plus équitables et adaptés aux revenus des ménages Chevriards, la municipalité a décidé de créer des barèmes d'accès aux services municipaux de loisirs liés aux quotients familiaux.

Tranches de revenus mensuels nets*	Demi-journée sans repas en €			Demi-journée avec repas en €			Journée complète avec repas en €		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A de 0 à 1 067,14 €	3,30	2,97	2,64	5,55	5,00	4,44	6,60	5,94	5,28
B de 1067,15 à 2100 €	4,00	3,60	3,20	6,50	5,85	5,20	8,00	7,20	6,40
C de 2101 à 3100 €	4,75	4,28	3,80	7,75	6,98	6,20	9,50	8,55	7,60
D de 3101 à 4100 €	5,75	5,18	4,60	9,25	8,33	7,40	11,50	10,35	9,20
E de 4101 à 5100 €	7,00	6,30	5,60	11,00	9,90	8,80	14,00	12,60	11,20
F de 5101 à 6100 €	8,00	7,20	6,40	13,00	11,70	10,40	16,00	14,40	12,80
G à partir de 6101 €	9,00	8,10	7,20	15,00	13,50	12,00	18,00	16,20	14,40
Extérieur	15,00	13,50	12,00	23,00	20,70	18,40	30,00	27,00	24,00

Tarifs de l'Accueil de Loisirs pré et post scolaires

Tranches de revenus mensuels nets*	Elémentaire et maternelle MATIN en €			Elémentaire SOIR en €			Maternelle SOIR en €		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A de 0 à 1 067,14 €	0,80	0,72	0,64	0,80	0,72	0,64	1,60	1,44	1,28
B de 1067,15 à 2100 €	0,90	0,81	0,72	0,90	0,81	0,72	2,00	1,80	1,60
C de 2101 à 3100 €	1,00	0,90	0,80	1,00	0,90	0,80	2,50	2,25	2,00
D de 3101 à 4100 €	1,50	1,35	1,20	1,50	1,35	1,20	3,00	2,70	2,40
E de 4101 à 5100 €	2,00	1,80	1,60	2,00	1,80	1,60	3,50	3,15	2,80
F de 5101 à 6100 €	2,50	2,25	2,00	2,50	2,25	2,00	4,00	3,60	3,20
G à partir de 6101 €	3,00	2,70	2,40	3,00	2,70	2,40	5,00	4,50	4,00
Extérieur	5,00	4,50	4,00	5,00	4,50	4,00	8,00	7,20	6,40

IL A ÉTÉ DÉCIDÉ D'APPLIQUER :

1. Une remise de 50% sur le tarif de l'accueil uniquement, auquel s'ajoutera le cas échéant le prix du repas calculé sur le tarif de la restauration scolaire pour les enfants du personnel communal, dans le cadre de la fréquentation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement
2. Une majoration de 50% sur les tarifs, pour les inscriptions hors délais ou les absences d'inscriptions ;



*Les tranches de revenus sont calculées sur la base des revenus mensuels nets imposables de l'avis d'imposition de l'année N-1 sur les revenus de l'année N-2





jeunes
FORMATION projet
INSERTION parcours
emploi DÉVELOPPEMENT
DIPLÔME expérience
avenir CANDIDATS
activité

> Les emplois d'avenir

100 000 emplois d'avenir seront créés en 2013, chiffre porté à 150 000 en 2014. L'objectif des emplois d'avenir est de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification aux jeunes peu ou pas qualifiés qui ne parviennent pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle.

Qui est concerné ?

Vous avez entre 16 et 25 ans (ou jusqu'à 30 ans si vous êtes reconnu travailleur handicapé). Vous n'avez pas de diplôme ou vous avez un CAP/BEP et recherchez un emploi depuis plus de 6 mois. Vous pouvez poser votre candidature à un emploi d'avenir.

Si vous êtes en recherche d'emploi depuis plus d'un an, renseignez-vous auprès de votre mission locale ou de Pôle emploi.

Qu'est-ce que c'est ?

Les emplois d'avenir ont pour objectif de vous permettre de vivre une vraie expérience professionnelle.

- Un CDI ou un CDD de 1 à 3 ans.
- À temps plein (sauf exception).
- Une formation pour apprendre un métier et préparer votre avenir.
- Un suivi personnalisé professionnel avant, pendant et après.

Avant, pendant. La mission locale vous accompagnera pendant tout le temps de l'emploi d'avenir pour construire votre projet professionnel et vous aider à résoudre vos problèmes éventuels de logement, santé, mobilité... La mission locale pourra également vous aider en cas de difficultés avec l'employeur.

Et après ? Un bilan est réalisé plusieurs mois avant la fin du contrat. Il va permettre de trouver la solution la plus adaptée à votre situation :

- pérennisation de l'emploi créé : vous restez chez votre employeur,
- changement d'emploi grâce aux compétences acquises,
- reprise d'une formation, en alternance le plus souvent, qui pourra être en lien avec la motivation que vous aurez trouvée pour un métier.

La reconnaissance des compétences.

Vos compétences acquises durant le déroulement de l'emploi d'avenir seront reconnues par une at-

testation d'expérience professionnelle.

La présentation à un concours ou à un examen pour acquérir un diplôme sera favorisée pendant ou à l'issue d'un emploi d'avenir.

Qui recrute ?

- Principalement les associations, les mairies, les hôpitaux, les établissements prenant en charge les personnes âgées, handicapées...
- Par exception, des entreprises pourront vous recruter dans des secteurs ouvrant des perspectives d'embauche importantes et sur la base de projets de parcours professionnels.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE LA MISSION LOCALE, DE L'AGENCE PÔLE EMPLOI LA PLUS PROCHE OU SUR : www.lesemploisdavenir.gouv.fr

1. Vous prenez contact avec la mission locale ou l'agence Pôle emploi la plus proche (Cap emploi pour les travailleurs handicapés) de votre domicile.

2. Un conseiller vérifie que vous remplissez les conditions pour accéder à un emploi d'avenir et détermine avec vous les secteurs d'activités dans lesquels vous pouvez travailler.

3. Il vous met en contact avec un ou des employeurs proposant des postes.

4. Lorsque votre candidature est retenue, vous signez avec la mission locale (ou le Cap emploi pour les travailleurs handicapés) et l'employeur une demande d'aide emploi d'avenir comprenant le descriptif du poste ainsi que les actions d'accompagnement et de formation envisagées.

5. Vous signez ensuite le contrat de travail avec l'employeur (CDI ou CDD de 1 à 3 ans).

www.facebook.com/espace.jeunes.chevry

A L'ESPACE JEUNES

Les vacances de la Toussaint avaient comme thématique le cinéma. Les animateurs ont également proposé de nombreuses activités autour de la découverte du sport, la réalisation d'une fresque murale et divers ateliers sans oublier la monstrueuse soirée déguisée d'Halloween...

LES «CHEVRY'ART DU CINÉMA»

L'équipe d'animation a proposé aux jeunes de réaliser différents courts métrages sur les thématiques qu'ils souhaitaient en partenariat avec le service jeunesse de Servon. Les jeunes ont travaillé sur l'écriture du scénario, le tournage et le montage.



Cet atelier s'est clôturé par une Cérémonie du « Court Métrage » le 10 novembre à la Marmite. Les familles et les jeunes étaient présents pour visionner et assister à la remise des récompenses des «Chevry'Art du cinéma».

4 RÉCOMPENSES

3 courts métrages récompensés à Servon : meilleur scénario pour K-1000, meilleure interprétation groupée pour Hanouna style, meilleure scène pour Les chanteurs inconnus.

1 court métrage récompensé pour Chevry : le meilleur film pour Le Boulé.



LA PRÉVENTION

Dans le cadre du projet éducatif, le service jeunesse a organisé :

Avec un artiste de la société A'Graph, la réalisation d'une fresque murale sur le mur de tennis extérieur.

Avec l'association Viet Vo Dao, une initiation au Viet vo dao et au krav maga (méthode moderne de self défense).

DU SAMEDI 2 AU SAMEDI 9 MARS 2013

Public : 11/17 ans - Capacité d'accueil : 16 places
Le séjour comprend : le transport, l'hébergement, les repas, la location du matériel de ski et le casque, le forfait, des cours de ski ESF (2 h/ jour) et des activités : ski nocturne, soirée bowling...

Les dossiers sont à retirer dès maintenant en mairie ou à l'espace jeunes

ATTENTION le nombre de place étant limité, les 16 premiers dossiers déposés et complets seront prioritaires.

Renseignements à l'Espace jeunes

TARIFS : 355 € - EXTÉRIEURS 705 €

RÉSERVE TON SÉJOUR SKI À CHATEL*

NOUVEAUTÉ COURS ESF

*Chatel en Haute Savoie, le fabuleux domaine skiable des Portes du Soleil, plus grand espace international relié au monde avec les Dents du Midi et le Mont-Blanc en ligne de mire.

HORAIRES D'OUVERTURE

Pendant les vacances scolaires : du Lundi au samedi de 14h à 22h*

Pendant les temps scolaires : le mercredi de 14h à 20h et le samedi de 14h à 22h*

*Modifications possibles en cas de sortie

Renseignements auprès de Christophe Diez au 01 60 62 07 11 ou 06 84 77 90 54 espace.jeunes@chevry-cossigny.com

LES VACANCES DE NOËL

Le programme sera intense et varié avec notamment des ateliers : **zumba, percussions, cuisine** et des animations : **soirée** spéciale Noël, **goûter** du nouvel an et bien d'autres choses à découvrir.

LES ATELIERS

Vous pouvez dès à présent nous retrouver pour les activités suivantes :

Atelier percussions tous les mercredis de 16h à 17h

Atelier zumba tous les samedis de 15h à 16h

Atelier musique tous les samedis 16h30 à 18h

RETOUR EN IMAGES

15 septembre 2012
Challenge de l'Orée de la Brie



Du 21 au 23 septembre 2012
La palette des ART'istes du CMJ



19 octobre 2012 - Spectacle à la Marmite



21 octobre 2012
Repas des aînés



29 septembre 2012
La Marmite : ouverture de la saison



Du 4 au 12
octobre 2012
Salon des
Beaux Arts



31 octobre 2012
Soirée Halloween



10 novembre 2012
Soirée cabaret du FCCHEVRY77

17 novembre 2012
Atelier BD & Théâtre : Résister, c'est exister



24 novembre 2012
Premier café littéraire



24 novembre 2012
Projet éducatif :
vernissage du mur de tennis



14 octobre 2012
Théâtre



17 octobre 2012
Atelier tableau gourmand



24 novembre 2012
Récompense aux bacheliers



Noël, à Chevry-Cossigny

Concours de dessins

Cette année, le thème du concours de dessin de Noël est :

" la fabrique du père Noël "

Les enfants âgés de 3 à 12 ans pourront déposer leurs dessins dans la boîte aux lettres (destinée au concours), en mairie jusqu'au 18 décembre 2012.

Trois catégories d'âges peuvent y participer : les 3-5 ans, les 6-8 ans et les 9-12 ans

Ne pas oublier d'indiquer derrière le dessin : Nom, prénom, l'âge et l'adresse de l'enfant

Les vainqueurs du concours du dessin seront récompensés par M. le Maire, samedi 22 décembre sur la place du marché.

Le 22 décembre

Spectacle de Noël offert

10h30 - UNE ÉTOILE À LA FENÊTRE avec Geneviève BAYLE-LABOURÉ

Des contes venus du froid à écouter au chaud...

11h30 - ATELIER DE DÉCORATIONS DE NOËL

Après un moment de conte douillet, les animateurs de la commune vous proposeront de confectionner des objets de décoration de Noël à offrir ou à mettre sur le sapin.

Jeune public à partir de 5 ans - Entrée libre

La calèche du Père Noël

Le Père Noël rejoindra le marché de Noël à 17h. EPONA lui prête ses adorables poneys pour que les enfants puissent faire des promenades avec lui en calèche.

Tous les enfants sont attendus pour faire des photos et des tours de calèche avec le Père Noël.

Le marché de Noël

Convivialité, tradition, dégustation, partage, surprises, émotions voici l'âme et l'ambiance du marché de Noël.

Ce rendez-vous connaît un succès grandissant avec des commerçants et des visiteurs de plus en plus nombreux.

Ce qui fait la qualité du marché de Noël ?

Des produits de qualité, une ambiance chaleureuse, des idées de cadeaux et de menus originaux, des conseils de professionnels, des animations pour petits et grands ainsi que des dégustations : huîtres, foie gras, champagne, friandises, pain d'épice et vin chaud.

Retrouvons-nous sur la place du marché à partir de 13h jusqu'à 18h.

Stand des enfants

Comme l'an dernier, les enfants de l'école élémentaire tiendront un stand et proposeront de réaliser vos papiers cadeaux et vendront des accessoires de Noël.

Leur recette participera au financement de leur futur voyage au futurscope.

Le Père Noël attend ta lettre

"Bonjour les enfants, J'ai hâte de lire vos merveilleuses lettres, c'est toujours un grand bonheur. Merci aussi pour tous les adorables dessins que vous m'envoyez chaque année. Ma boîte aux lettres se trouve devant la mairie.

Vous pouvez y déposer votre lettre jusqu'au mercredi 19 décembre les enfants sans oublier de laisser nom et adresse que je puisse répondre. J'espère qu'on fera un tour de calèche ensemble samedi 22 décembre. En attendant, joyeux Noël à tous.

Le Père Noël

Spectacle gratuit

> Accueil des nouveaux chevriards

Nous invitons tous les nouveaux chevriards pour leur présenter la commune et ses représentants et leur faire découvrir les atouts de notre territoire avant de faire plus ample connaissance autour du verre de l'amitié.

Rendez-vous samedi 02 février à 10h dans la salle du Conseil au 9 rue Jean Delsol.
Renseignements en Mairie au 01 64 05 20 22



> Vœux du Maire vendredi 18 janvier à 19h

Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale sont heureux de vous convier à la cérémonie des vœux de la ville. C'est une tradition d'une grande importance puisqu'elle nous offre des moments d'échanges et de partage en direct et en parfaite convivialité.

Vous aurez prochainement plus de précisions dans la feuille verte et sur le site Internet.

> Goûter et colis de Noël samedi 15 décembre à 14h30

Tous les chevriards et chevriardes âgés de 65 ans et plus sont invités avec leur conjoint(e) à ce traditionnel goûter de Noël.

S'agissant des colis, ils sont offerts aux 70 ans et plus et sont remis à la fin du goûter.

Pour toutes les personnes qui ne pourraient pas venir au goûter, les colis seraient alors portés à leur domicile par les personnes du CCAS.

Dans l'éventualité où le colis n'aurait pas pu être distribué, un courrier sera alors envoyé pour venir le retirer en mairie avant une date butoir.

Au-delà de cette date, les colis non récupérés seront offerts à une association caritative.

Pour plus d'informations, contactez le CCAS au 01 64 05 20 22



> Fonds de Solidarité Logement 2012



Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), institué dans chaque département, intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie.

Le FSL soutient également financièrement les structures d'insertion effectuant de l'accompagnement social lié au logement ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction des ménages en insertion.

Le département participe financièrement à hauteur de 3 700 000 €. Toutefois, les participations des bailleurs et des communes demeurent indispensables à l'équilibre du budget du FSL.

La gestion financière du FSL est assurée par le C.I.L. 77 et la contribution demandée est de 3 € par logement social au 1^{er} janvier 2010. D'après l'enquête Parc Locatif Social réalisée par la Direction Régionale de l'Équipement de l'Île de France, la commune de Chevry-Cossigny en comptabilisait 78 à cette date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de signer la convention d'adhésion de la commune et ainsi d'acquiescer cette contribution pour un montant total de 234 €.

> Du nouveau sur le permis de conduire



Le nouveau permis à puce électronique aura une validité limitée à quinze ans sans examen. Les permis de conduire de catégories C (poids lourd) et D (transports en commun) devront eux être renouvelés tous les cinq ans. Le décret instaure de nouvelles catégories de permis de conduire, notamment pour les deux roues ainsi que des véhicules destinés au transport de personnes ou de marchandises.

À compter du 19 janvier 2013, un nouveau modèle de permis de conduire entre en vigueur.

Plus de 40 millions de Français sont concernés par cette réforme.

Le nouveau document aura la forme d'une carte bancaire sur laquelle seront insérées une photographie, les mentions liées à l'état-civil et aux droits à conduire du conducteur et ses empreintes digitales.

La grande nouveauté réside dans l'intégration d'une puce électronique. Plus difficile à falsifier (lutte contre la fraude et le trafic de faux permis), ce permis permettra au titulaire de consulter son solde de points ou de régler ses amendes via Internet. Les forces de l'ordre (dans toute l'Union européenne) auront accès aux informations disponibles sur le conducteur.

Les conducteurs ayant un ancien modèle de permis devront le renouveler d'ici janvier 2013.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre d'une directive européenne de 2006 qui prévoit un format unique et sécurisé pour les permis de conduire délivrés dans les pays de l'Union Européenne.



> Les 8 nouvelles catégories

Le décret instaure de nouvelles catégories de permis de conduire, principalement pour la conduite des véhicules à deux roues ainsi que des véhicules destinés au transport de personnes ou de marchandises. Il renforce enfin le principe de l'accès progressif des conducteurs à certains véhicules du fait de leur puissance, de leur poids et de l'utilisation qui en est attendue, en modifiant les critères d'âge et en prenant en compte de manière accrue l'expérience des conducteurs.

AM, A1 et A2 pour les deux roues

A partir de 14 ans, pour conduire un cyclomoteur de moins de 50 cm³, il faudra passer un permis AM (il remplacera le BSR Brevet de Sécurité Routière). L'épreuve comportera des tests théoriques et une formation pratique de 7h en auto-école.

Dès 16 ans, le permis A1 permettra la conduite des motos, scooters et tricycles à moteurs de moins de 125 cm³ dont la puissance n'excède pas 11 kw (15 ch).

A partir de 18 ans, on pourra passer le permis A2 scooters ou motos dont la puis-

sance ne dépasse pas 35 kW (47,5 ch). Au bout de 2 ans de pratique, le titulaire du permis A2 aura la possibilité de passer le permis A.

La catégorie A du permis de conduire obtenue avant le 19 janvier 2013 n'autorise que la conduite des motocyclettes relevant de la catégorie A2 du permis de conduire, si le conducteur est titulaire de cette catégorie A depuis moins de deux ans. Cette restriction d'usage est levée si le conducteur est âgé de plus de 21 ans.

B1 pour les voitures

A partir de 16 ans, il sera possible de passer le permis B1 qui autorise la conduite de tricycles dont la puissance n'excède pas 15 kw et dont le poids à vide n'excède pas 550 kg et de quadricycles lourds.

C1 et C1E pour les véhicules lourds et D1 et D2 pour le transport de personnes

Le permis C1 permettra de conduire des véhicules de 3,5 à 7,5 tonnes et le permis C1E d'y atteler une remorque de plus de 750 kg. Deux autres permis, D1 et D1E sont également créés pour le transport de personnes.

Pour passer le permis poids lourd, il faudra désormais avoir 21 ans et non plus 18.



Le projet FAETON doit remplacer au 19 janvier 2013 le Système national du permis de conduire (SNPC). A l'origine du projet se trouve la troisième directive européenne (n°2006/126 du 20 décembre 2006) relative au permis de conduire qui entend harmoniser les règles de gestion de ce titre au sein de l'Union européenne en poursuivant trois objectifs : la lutte contre la fraude, la garantie de la libre circulation, l'amélioration de la sécurité routière. Elle définit pour cela un format unique du permis de conduire désormais sécurisé. Celui-ci est doté des dernières technologies afin de lutter contre la falsification, ce qui nécessite la centralisation de sa fabrication. Le nouveau système d'information FAETON gèrera désormais l'ensemble des dossiers de permis de conduire.

De l'inscription à l'auto-école à la gestion des droits à conduire en passant par le suivi des stages de sensibilisation à la sécurité routière, le futur conducteur sera fiché dans cette base de données centralisée dénommée Faeton.



INFORMATIONS PRATIQUES

> La Mairie

29 rue Charles Pathé
Tél. : 01 64 05 20 22 - Fax : 01 60 62 01 96
www.chevry-cossigny.com
courriel : mairie@chevry-cossigny.com

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi 8h45 - 11h45 ~ 14h00 - 17h00
Mardi FERMÉE AU PUBLIC ~ 15h30 - 18h30
Mercredi 8h45 - 11h45 ~ 14h00 - 18h00
Jeudi 8h45 - 11h45 ~ 14h00 - 17h30
Vendredi 8h45 - 11h45 ~ 14h00 - 17h30
Samedi 8h45 - 11h30

Scolaire / Loisirs

Maternelle Pohren-Hoisey

15 rue Albert Dauvergne
Tél. : 01 64 05 26 93

Elémentaire

Normandie-Niemen
25 rue Marcel Pagnol
Tél. : 01 64 05 26 90

Service inscriptions

Céline LECOMTE
Tél. : 01 64 05 20 22

Parents d'Elèves

F.C.P.E. Tél. : 06 06 71 51 49
www.fcpe.asso.fr
Espace parents : Espaceparents.fr

Accueil pré et post-scolaires maternelle et île aux loisirs

Tél. : 01 64 05 36 79
Tél. : 06 84 77 76 92

Espace Jeunes

Tél. : 01 60 62 07 11
Tél. : 06 84 77 90 54

Centre intercommunal de la Petite Enfance

Route de Servon - Ferolles-Attilly
Tél. : 01 64 05 69 95

A.C.A.C.C. Ecole de Musique

9 rue Jean Delsol
Tél. : 06 60 52 94 89

Espace culturel « La Marmite »

9 rue Jean Delsol
Tél. : 01 83 85 98 19
Information et billetterie
espaceculturel@chevry-cossigny.com
Médiathèque
infomediathèque@chevry-cossigny.com
Tél. : 01 83 85 98 21

Urgence / Social

COMMISSARIAT URGENCES 17

Av. Jaurès - Moissy Cramayel
Tél. : 01 64 13 50 00

POMPIERS / URGENCES 18

Brie-Comte-Robert
Tél. : 01 60 62 57 00

S.A.M.U. / URGENCES 15

Rue Fréteau de Peny - Melun
Tél. : 01 64 10 67 50

C.P.A.M.

MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03
Secu 77 : "3646" Prix appel local
ou 0 820 904 138 (0,12€ /mn)

Maison des Solidarités

Assistante Sociale
Tél. : 01 64 25 07 00

Maison de retraite

« La petite maison »
Tél. : 01 64 05 28 23

Services médicaux

Chevry Ambulances

58 rue C. Pathé
Tél. : 01 64 05 98 30

Cabinet dentaire

Docteur Rossi
9 rue Marcel Pagnol
Tél. : 01 64 05 66 89

Cabinet infirmiers

38 rue C. Pathé
Tél. : 01 64 05 77 12
Nelly LAMBERT : 06 62 11 36 89
Christelle VIEL : 06 88 35 21 83

Médecins

Docteur J.C. Palacio

66 rue Charles Pathé
Tél. : 01 64 05 06 14
Docteur G. Watrelot
38, rue Ch. Pathé
Tél. : 01 64 05 45 21

Orthophoniste

Françoise Frappé
38 rue Charles Pathé
Tél. : 01 60 34 12 39

Ostéopathe

Céline COPPEL
45 rue Charles Pathé
Tél. : 09 53 98 70 27

Kinésithérapeutes

Françoise Bigorne
38 rue Charles Pathé
Tél. : 01 60 62 06 72
Jacqueline Delmas
24 rue Charles Pathé
Tél. : 01 64 05 08 51

Pharmacie

Monsieur Decaup
(tous les jours sauf dimanche)
31 rue Charles Pathé
Tél. : 01 64 05 35 87

Services publics

Perception

37 Av du Gal Leclerc
Brie-Comte-Robert
Tél. : 01 64 05 00 97

Centre des Impôts

Z.A.C. de la Ferme d'Yau
Av de la Malibran -
Roissy-en-Brie
Tél. : 01 64 43 17 00

Mission locale

7 avenue de la Malibran
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 64 43 52 90

Pôle Emploi

Rue du 19 Mars 1962
Brie-Comte-Robert
Tél. : 39 49*

*Selon le service, appel gratuit ou de 0,11 € TTC
depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de
votre opérateur

C.A.F.

21 av Gén Leclerc
77000 Melun
Tél. : 0 820 25 77 10

La poste

36 Bis Rue Charles Pathé

Tél. : 01 60 62 46 20

Lyonnaise des Eaux

97 rue du Gal Leclerc
Brie-Comte-Robert
Tél. : 0 810 385 385

EDF : Tél. : 0 810 333 077

GDF SUEZ (raccordement) :

Tél. : 0 810 224 000

Divers

Marché

Mercredi matin Place du marché

S.P.A.

Les Prés Neufs - Vaux-le-Pénil
Tél. : 01 60 56 54 60

Proxibus (appel gratuit)

Réservation au 0 800 77 78 79
lundi de 14h à 17h et du mardi
au vendredi de 9h à 17h

Culte Catholique

Permanence tous les jours de 10h à
12h sauf dimanche et jours fériés.
3 rue Maurice Ambolet
Tél. : 01 64 05 20 61
Pour en savoir plus :
www.paroissedechevrycossigny.com

Amicale des anciens combattants

M. Marc GLAUDEIX
Tél. : 01 64 05 33 66

Collecte des déchets

SIETOM : 01 64 07 99 75

Dépôt des verres usagés, papiers et textiles

Des containers sont à votre disposi-
tion : Centrale EDF Route de Gretz,
les rues : de l'Industrie, M. Pagnol,
R. Cassin et des Frères Lumière.

Enlèvement des ordures ménagères

Collecte sélective en porte à
porte le lundi matin : verre et
plastique. Ordures ménagères :
mercredi et samedi

Enlèvement des ordures extra- ménagères (objets encombrants)

le 3^e mercredi du mois.

Collecte des déchets toxiques (Kangourou)

Parking de la Poste de 10h45 à
13h. Le 1^{er} mercredi du mois.



CONCEPTION

REALISATION

JARDINS

BAIGNADES

NATURELLES



DUFAÏ-MANDRE Paysage



Au service du paysage depuis plus de 50 ans !



CONSEILS

DIAGNOSTICS

DEVIS DETAILLES

ETUDES PAYSAGERES



Route de Cossigny - 77173 Chevry-Cossigny
Tél. : 01 60 62 55 30 - www.dufaymandre.fr

QualiPaysage

Pour toute modification, merci de contacter la Mairie

Salle de spectacle

COUP DE CŒUR

Dim. 9
DÉC. | 12

17h00



IMAGINE-TOI Avec Julien COTTEREAU

Mise en scène : Erwan DAUPHARS.
Collaboration : Fane DESRUES. Lumières :
Isidore GUERREIRO. Son : Morgan MARCHAND.
Costumes : Renato BIANCHI

**Molières 2007
Meilleur espoir
masculin**

D'abord une goutte d'eau qui tombe, des pas qui s'approchent et ça commence ! Dans des inquiétants borborygmes et sifflements, un personnage physique incertain, mélange d'un Buster Keaton, d'un Pierrot lunaire et d'un Pinocchio qui aurait grandi trop vite, semble être craché sur scène ! Personnage absurde, tendre

et naïf, habillé de pantalons trop courts et coiffé d'un drôle de chapeau, ce garçon à tout faire commence à balayer la scène quand il découvre qu'il est observé...

Aucun décor, aucun artifice, aucun accessoire ! Juste un être dont le talent de mime bruiteur fait naître un monde de monstres et de princesses, un monde de tendresse et d'émotion avec simplicité et grâce. Il donne habilement la vedette au public...



* Clown - mime show
Spectacle familial
* Tout public

Un spectacle universel qui s'adresse à ce que l'humanité a de plus beau, de plus rare, de plus cher : notre enfance qu'il nous fait retrouver avec émerveillement.

Tarifs : 10€ | 8€ | 5€ | 2€

Salle de spectacle

Sam. 26
JANV. | 13

20h30



BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN

Par la Compagnie
Philippe PERSON

Une comédie de William Shakespeare.
Librement adaptée par Philippe HONORÉ.
Mise en scène de Philippe PERSON.
Avec : Anne PRIOL, Caroline VICTORIA, Sylvie
VAN CLEVEN, Michel BALADI, Emmanuel
BARROUYER et Olivier GUILBERT, Lumières :
Alexandre DUJARDIN.

Écrite en 1598, *Beaucoup de bruit pour rien* s'insère dans le carnet de ces comédies légères qui ont fait les délices du public élisabéthain. Il y est fait ici le portrait d'une société enjouée, égoïste et superficielle, à l'intérieur de laquelle souffle un revigorant vent d'insouciance et de légèreté.

La Compagnie Philippe Person a choisi de transposer, en 1h15, ce classique de la comédie à l'époque de l'Amérique, pleine d'insouciance, des années 50.

Créé au Théâtre du Lucernaire à Paris (près de 250 représentations) et repris au Festival d'Avignon depuis 2009 au Théâtre du Balcon, le spectacle est en tournée en France.



Réservations : 01 83 85 98 19 espaceculturel@chevry-cossigny.com

1^{er} RÉSEAU D'EXPERTS SALLE DE BAINS

aufildubain.fr

**Venez découvrir
votre nouvel espace
salle de bains !**

**Ouvert du Lundi
au samedi**
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Tél : 01.60.62.52.70

1 bis, rue Charles Pathé - CHEVRY COSSIGNY

